



Paris, le 17 mai 2005

**Direction
de l'Eau**

**Sous-direction des milieux aquatiques et de la gestion de l'eau
Bureau de la protection des ressources en eau et de l'agriculture**

**Affaire suivie par : Laurène PINEAU
Tél : 01.42.19.12.16 – Fax : 01.42.19.12.22
Laurene.pineau@ecologie.gouv.fr**

objet : Comité national de suivi des effets de la sécheresse

COMpte Rendu de la Seconde Réunion du 10 Mai 2005

Étaient présents : cf. liste jointe

Le comité national de suivi des effets de la sécheresse s'est réuni pour la seconde fois cette année en présence du ministre de l'écologie et du développement durable qui a ouvert la réunion. Il a permis de faire un bilan de l'état de la sécheresse en France métropolitaine. Les acteurs des différents secteurs d'activité professionnelle ont pu exprimer leurs inquiétudes au ministre et rendent compte des mesures prises au sein de leur profession. Un exposé de la situation par bassin hydrographique a ensuite été présenté. Enfin, la discussion a porté sur la communication à réaliser tout au long de l'étiage.

1. Introduction par le ministre

En début de réunion, le ministre a rappelé que la situation restait critique et que tout risque de sécheresse ne pouvait être écarté. Il a ensuite remercié les personnes présentes pour leur mobilisation, en précisant qu'il était essentiel d'établir une bonne communication entre les différents acteurs de l'eau afin d'anticiper les mesures à prendre. Enfin le ministre a souhaité entendre s'exprimer chaque représentant d'usagers après une brève présentation de la situation nationale.

2. Point sur la situation nationale

La sécheresse s'est poursuivie au mois de mars. Le mois d'avril, en revanche, a connu une situation contrastée qui a apporté un certain répit avant l'été. Une tendance à la hausse des débits des cours d'eau et des niveaux des nappes a été enregistrée grâce aux précipitations. Cependant, le déficit pluviométrique reste toujours important voire inquiétant dans certaines régions, les faibles précipitations efficaces des mois d'hiver n'ayant pas permis un bon remplissage de nappes.

Météo France ne prévoit pas de précipitations significatives dans les semaines à venir. Elle signale seulement une discordance entre les différents modèles quant à la prévision des

températures. La situation actuelle est comparable à celle de 1989-1990 qui avait été caractérisée par une sécheresse d'hiver avec des précipitations en avril-mai qui n'avaient pas permis d'endiguer la sécheresse.

9 départements ont pris des mesures de restriction des usages de l'eau. Ces restrictions sont particulièrement importantes dans la région Poitou Charentes. 16 départements ont déclenché mi avril le ROCA (dans les zones sèches de l'ouest Atlantique et dans la région PACA et dans la zone crayeuse de l'Aube). Le CSP expose la situation suivante :

- pas de disfonctionnement important des écosystèmes
- reproduction difficile du brochet
- mortalité de poissons en Poitou Charentes
- remontée des eaux faibles pour les civelles mais bonne pour la lamproie et l'alose
- température des cours d'eau correcte

Le bilan complet (Bulletin de Situation Hydrologique) est en ligne sur le site Internet du ministère depuis le 10 mai.

(<http://www.rnde.tm.fr/francais/frame/sygen.htm?page=../sy/bsh/home.htm>).

3. Point sur la situation par secteur d'activité

Agriculture

La concertation établie entre la profession agricole et l'administration a permis une bonne anticipation de la sécheresse. Cependant, il ne sera pas possible pour la profession agricole de gérer chaque année la pénurie d'eau en diminuant les surfaces semées en maïs, l'irrigation étant nécessaire dans de nombreuses régions. L'amélioration de la ressource en eau apparaît donc nécessaire pour éviter la disparition d'emplois liés à l'irrigation et afin de maintenir les surfaces irriguées. Le ministre rappelle cependant à la profession agricole que les efforts doivent être maintenus et approfondis en matière de gestion collective de l'eau afin de réaliser des économies d'eau. Il précise par ailleurs que l'amélioration de la ressource en eau ne sera en aucun cas destinée à l'augmentation de l'irrigation. La profession agricole précise que le développement de la ressource n'est pas destiné à développer l'irrigation mais à l'amélioration de la sécurité des populations. En Charente-Maritime, par exemple, le développement de réserves de substitution doit permettre d'assurer l'équilibre de la ressource qui, sans cette alternative, nécessiterait une diminution très importante des surfaces irriguées et mettrait alors en péril toute une partie de l'économie du département.

M. Katerji (INRA) attire l'attention de tous sur le fait que l'irrigation pour complément des cultures d'hiver est réalisée au détriment de l'irrigation des cultures d'été. Il demande en conséquence que le plan sécheresse soit exécuté de façon complète, le principe d'économie devant être la règle. Il suggère donc la mise en application par le ministère des mesures prévues à moyen terme dans ce plan. Celles-ci prévoient de favoriser la recherche et le conseil dans le domaine de l'économie de l'eau et d'approfondir les connaissances sur les impacts biologiques de la sécheresse. A la lumière de cette étude, le ministère peut mettre en place une équipe de recherche chargée de contribuer à la meilleure gestion de l'eau entre les différentes période d'irrigation.

Industrie

De nombreux sites industriels possèdent depuis longtemps des arrêtés préfectoraux d'autorisation qui comportent les seuils au-dessous desquels le Préfet peut être amené à demander une réduction des rejets dans le milieu naturel.

Depuis les précédentes alertes de sécheresse, les industriels ont travaillé avec l'administration à travers de nouveaux arrêtés spécifiques pour identifier clairement les prélèvements, les utilisations et les restitutions d'eau des différentes activités industrielles. Ils ont ainsi pu déterminer les réductions potentielles des utilisations d'eau en période de pénurie.

Par ailleurs, la FENARIVE demande à travers le réseau associatif des utilisateurs industriels d'eau :

- De définir des niveaux de réduction d'utilisation d'eau avec, pour chacun d'entre eux, les conséquences techniques et économiques auxquels ils conduisent, afin que les mesures de restriction éventuellement prises par le Préfet le soient en connaissance de cause.
- Compte tenu du risque actuel dans certaines régions, elle recommande aux sites industriels concernés de tenir en réserve autant que cela est possible les arrêts temporaires potentiels (congé, arrêts techniques, investissements, sous activité) pour les effectuer au moment critique éventuel.

Enfin, les industriels comptent sur la sagesse de tous les partenaires pour que les partages entre soutien d'étiage, production hydroélectrique et activités économiques se fassent pour le bien de l'économie.

Le représentant des professions industrielles n'a jusqu'à présent eu connaissance d'aucune rupture d'eau chez les industriels.

Pêche

Globalement, les pluies du mois d'avril ont permis le rétablissement des écoulements d'eau superficiels, même si la situation demeure tendue pour certains cours d'eau. Certaines régions connaissent des écoulements faibles, voir très faibles. Les régions les plus touchées sont les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, le Centre (Indre et Loire), la région PACA (Bouches du Rhône) et le Languedoc-Roussillon (Gard) auxquelles il convient d'ajouter certaines situations départementales particulières. C'est le cas de l'Aube et de l'Oise avec de nombreux assècs, en particulier avec un cas signalé d'un assèchement de cours d'eau de 40 km depuis l'hiver.

Les écoulements faibles à très faibles des cours d'eau ont entraîné la mortalité de poissons dans certaines régions (Poitou Charentes) et des difficultés de reproduction pour certaines espèces (brochet).

Il est demandé qu'un rappel soit adressé aux Préfets pour que les structures associatives de la pêche à l'échelon départemental (fédérations) siègent au sein des cellules sécheresses.

Energie

Les réservoirs d'EDF connaissent un niveau de remplissage normal sur la quasi totalité du territoire métropolitain (déficitaire dans le Massif Central et le Midi Pyrénées). EDF porte une attention particulière au nucléaire et gère de façon prudente la production hydraulique. Un bilan mensuel est d'ailleurs transmis au ministère. Le représentant d'EDF rappelle enfin qu'un arbitrage entre les différents usages par le ministère est possible en cas de besoin.

Le représentant du nucléaire et de la radioprotection explique que la profession est vigilante depuis 2003. Un dispositif de surveillance thermique de l'air et de l'eau et un plan

de travail avec EDF ont d'ailleurs été mis en place afin que les mesures soient prises pour la sécurité de fonctionnement du nucléaire et de ses impacts sur les milieux aquatiques.

Transports par voies fluviales

La majorité des barrages réservoirs connaissent une situation normale. La vigilance est cependant de mise pour le sud-ouest et le Nord Pas de Calais. Dans le sud-ouest, un protocole d'accord d'échange entre l'IIAHMN (Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique de la Montagne Noire) et Voies Navigables de France est en cours de validation, afin que de l'eau soit utilisée pour garantir un volume d'irrigation suffisant pour la campagne 2005.

Le représentant du BRGM évoque la volonté de tous d'optimiser l'utilisation des ressources en eau. Il lui semble donc intéressant d'évaluer les limites d'exploitation des nappes afin de pouvoir réagir rapidement pour faire face à des situations d'urgence concernant l'alimentation en eau potable. Il s'agirait d'évaluer les conséquences sur l'environnement périphérique et le temps de réaction de chaque nappe. En complément il est nécessaire de prioriser les usages.

2. Point sur la situation bassin par bassin

Les Diren de bassins confirment globalement la situation exprimée au niveau national.

Bassin Adour Garonne

La situation est très sèche par rapport à une année moyenne. Le manteau neigeux a fondu rapidement dans le Massif Central. Il reste encore assez important dans les Pyrénées. Les précipitations et la fonte du manteau neigeux ont permis une augmentation des débits des cours d'eau et ont apporté un répit bienvenu avant l'été. Depuis fin mars, les débits des cours d'eau sont globalement à la hausse, grâce aux précipitations d'avril et à la fonte des neiges pour les cours d'eau du piémont. Tous les DOE sont respectés. Les fréquences de retour sont de l'ordre de : 10 à plus de 20 ans en Poitou-charentes et de 5 à 10 ans sur le reste du bassin. Les barrages sont en majorité remplis à plus de 50%. Des accords de déstockages EDF ont été passés pour la Garonne, l'Aveyron, le Lot et le Thoré-Agout. Quelques inquiétudes sont observées pour la reconstitution complète des stocks dans les sous-bassins de la Charente, de l'Adour, du Tarn et de l'Aveyron. La recharge est faible à très faible pour l'ensemble des aquifères. Les niveaux piézométriques sont inférieurs aux moyennes inter annuelles, voire aux minima (Charente, Aveyron). Aucun dysfonctionnement n'a été constaté dans les milieux aquatiques mais la situation fragile dépend des conditions météo à venir. Le réseau ROCA a été activé dans certains départements.

Bassin Rhône Méditerranée

Le mois d'avril a représenté un fort contraste par rapport au mois de mars. Cependant, certains secteurs restent encore très déficitaires. La vigilance est de mise dès à présent sur le sud de l'Ardèche et de la Drôme, la partie cévenole en Languedoc (Lozère, Gard, Hérault) et la franche littorale de la région PACA (Var et Alpes-Maritimes). L'inquiétude est particulièrement importante pour l'arrière pays languedocien où l'alimentation des

villages par camion citerne pourrait être envisagée si la situation le nécessitait. Les nappes sont dans l'ensemble à des niveaux inférieurs aux normales saisonnières dus à un déficit de recharge cumulé depuis 2 ans. Cependant, seules les nappes karstiques et côtières en Languedoc Roussillon et en PACA présentent des situations inquiétantes. Les débits des cours d'eau présentent des écoulements normaux pour la saison grâce aux pluies et à la fonte précoce des neiges. Le déficit des écoulements commencent à se faire sentir à l'extrême sud de la région Rhône Alpes (bassin de l'Ardèche et Préalpes drômoises) jusqu'au littoral méditerranéen dans son ensemble (à l'exception de l'Aude et des Pyrénées-Orientales). En mars, le remplissage des barrages était correct.

L'opportunité et la faisabilité d'arrêtés cadres inter-régionaux sont étudiées actuellement sur les grands axes hydrauliques du bassin Rhône-Méditerranée. Au préalable, un travail de recueil, de mise à disposition et de transfert des données est actuellement réalisé.

Arrêtés cadres départementaux et inter-départementaux : Sur les 27 départements du bassin Rhône-Méditerranée 10 départements ont un arrêté cadre ou/et un plan sécheresse en vigueur. 3 départements ont pris des arrêtés de limitation des usages au mois d'avril (Ardèche, Vaucluse et Drôme). Les départements de la région Languedoc Roussillon n'ont jusqu'à maintenant pas pris d'arrêtés cadres départementaux ou inter-départementaux bien que certaines zones le nécessiteraient ; la DIREN Languedoc-Roussillon travaille avec les services départementaux concernés pour les accompagner en vue de la mise en application du plan sécheresse 2005. Le réseau ROCA a été activé dans les départements du Gard, des Bouches-du-rhône, du Var et du Vaucluse.

Bassin Loire Bretagne

A l'est du bassin, les débits des cours d'eau et le niveau des nappes sont corrects. Les problèmes s'expriment essentiellement à l'ouest. Le niveau de la nappe de Beauce est en baisse. Son apport à la Loire pourrait être réduit de moitié cette année. Des arrêtés cadre sont en cours de mise en place. Les barrages de Naussac (Allier) et de Villerest (Loire) présentent des niveaux comparables à ceux de 2003 (niveaux qui avaient permis de gérer l'étiage à l'époque). Le barrage de Naussac sera vidangé d'ici septembre pour effectuer des travaux. Des assecs sont observés en Poitou charentes. La reproduction des brochets a été difficile.

Bassin Seine Normandie

En Bourgogne et en Basse Normandie, la situation est correcte, en Champagne Ardenne elle est inquiétante. Sur le reste du bassin, la situation a tendance à se dégrader. La recharge de la nappe de la Craie a été minime, surtout en Champagne Ardenne où elle n'avait pas été suffisamment alimentée l'année dernière. Les débits des rivières sur cette nappe sont donc très faibles. De nombreux assecs datant de l'année passée ont persisté. Certaines rivières sont à leur QMNA5. Malgré la vidange décennale du barrage-réservoir Aube, l'alimentation en eau potable de l'agglomération parisienne ne posera pas de problème. Seul un étiage très tardif pourrait être cause de soucis. Les cellules sécheresse départementales ont été activées. La moitié du bassin est couvert par des arrêtés cadre qui portent aussi sur le niveau des nappes. Aucun arrêté cadre interdépartemental n'a été pris.

Bassin Artois picardie

Le mois de mars a été un mois très sec par rapport aux pluies normales. La pluviométrie du mois d'avril est globalement supérieure à la normale en Nord-Pas de Calais et à peu près normale voire un peu déficitaire dans la Somme. Des seuils statistiques (en cours de validation par les MISE pour la mise en œuvre d'un arrêté-cadre interdépartemental) ont été proposés. Au regard de ces seuils, rien n'est à signaler sur les cours d'eau soutenus par

la nappe de la Craie, le Boulonnais et les Flandres en revanche la vigilance est de mise sur le bassin de la Deûle, de l'Escaut et la Sambre-Avesnois (Nord-Pas de Calais). Pour la partie picarde du bassin, 3 rivières sont en alerte dans le bassin de la Somme et la vigilance est de mise sur la Bresle. Au niveau piézométrique, la situation à fin avril est contrastée. Sur 8 piézomètres de contrôle pour le bassin, 4 sont à un niveau proche de la normale, 4 sont à un niveau inférieur à la normale. Les grands migrateurs ont eu des difficultés de franchissement de certains barrages. La reproduction du brochet s'est faite dans de mauvaises conditions (absence de mise en eau de zones inondables). Le suivi de 3 frayères à brochet dans le Nord a montré que la fraie du brochet a été nulle cette année.

Bassin Rhin Meuse

La situation est contrastée entre le nord et le sud. Les débits des cours d'eau sont presque normaux pour la saison grâce aux pluies d'avril. Les réservoirs présentent un niveau de remplissage normal. En ce qui concerne les milieux aquatiques, les frayes ont été difficiles en l'absence d'inondations. La lente fonte du manteau neigeux des Vosges a permis une bonne infiltration et donc une remontée du niveau des grès vosgiens. Dans le nord de la Moselle, la situation reste encore difficile, particulièrement sur les plaines alluviales. Aucun ROCA n'a été activé. La situation est globalement meilleure que celles de 2003 ou 2004.

3. Point sur la communication à réaliser par les différents acteurs

La mise en place d'un indicateur des effets de la sécheresse sur la ressource en eau destiné à l'information du grand public (mis en ligne sur le site Internet du ministère), déjà évoqué lors de la première réunion du comité, se poursuit. Cet indicateur se traduirait par une carte du territoire métropolitain présentant une information au niveau départemental à l'aide d'une échelle de gravité. L'information proviendrait de l'agrégation de trois données :

- les débits des cours d'eau (extraction de la banque hydro)
- l'assèchement (données provenant du réseau ROCA)
- la prise d'arrêtés de restriction des usages de l'eau par les préfets

A chaque département serait attribué une classe pour chaque donnée. L'agrégation des classes obtenues permettrait de réaliser la carte. Pour le moment, le ministère attend encore de deux DIREN (Poitou Charentes et Limousin) les références des stations qui alimenteront la banque hydro de façon hebdomadaire. La mise en place du réseau ROCA est en cours, les données devraient être accessibles sur Alose à la fin du mois de mai. La première mise en ligne de la carte est prévue pour le 20 mai.

La carte suscite quelques propositions notamment quant à l'utilisation d'un vocabulaire approprié de façon à bien identifier les informations qu'elle représente. L'information qu'elle apporte paraît assez pauvre pour les différents professionnels. Il est important d'étudier le poids des indicateurs les uns par rapport aux autres afin que la carte ne reflète pas une situation locale au sein d'un département.

Par ailleurs, il paraît nécessaire de fixer le circuit de l'information des institutions locales au ministère, le besoin d'un accès à l'information en temps réel étant exprimé. La mise en ligne des arrêtés préfectoraux et d'une synthèse nationale de ces arrêtés est à développer.

Cette carte des effets de la sécheresse sera complétée par une carte des cumuls décennaux des précipitations fournie par Météo France et, à terme, par la mise en place de liens vers les arrêtés préfectoraux de restriction des usages, lesquels devront être mis en

ligne par les préfets. Le contenu de ces arrêtés devrait être résumé dans un tableau récapitulatif en ligne sur le site Internet du ministère.

4. Conclusion

Les précipitations d'avril n'ont pas permis d'endiguer le risque d'un étiage difficile. La prise de mesures de restriction s'est donc poursuivie (particulièrement en Poitou Charentes). L'anticipation de la crise et le partage de la ressource sont en place dans les différents secteurs d'activité et facilitent la gestion de l'eau. Quelques inquiétudes sont cependant exprimées à long terme pour l'agriculture et il est rappelé l'importance d'évaluer les conséquences économiques d'une restriction des usages de l'eau avant toute prise de décision.

Le comité de suivi constate la diversité géographique des situations. Le déficit pluviométrique et la faiblesse de la recharge des nappes sont cependant généralisés à l'ensemble du territoire (nappe de la Craie, Champagne Ardenne, bassin Adour Garonne et Languedoc Roussillon plus particulièrement). Des conséquences de cette sécheresse sur les écosystèmes sont déjà observées (notamment la mauvaise reproduction du brochet). La vigilance est donc préconisée sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement en région Poitou Charentes, en Champagne Ardenne et en Languedoc Roussillon.

Le travail de communication et d'accès à l'information qui se poursuit devrait faciliter les échanges entre les différents acteurs de l'eau et permettre d'améliorer la gestion de la ressource.

Enfin, il est important de constater que la gestion des milieux naturels reste liée à un découpage administratif.